



**E**

**R**

**E**

**N**

Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

## **184<sup>e</sup> session du Synode**

**Mercredi 4 décembre 2019**

**Montmirail**

2075 Thielle-Wavre



## Conseil synodal

Aux députés, invités au Synode  
Aux membres des Conseils paroissiaux  
Aux pasteurs, diacres et permanents laïcs

Neuchâtel, novembre 2019

Mesdames, Messieurs les députés,  
Chers amis,

À chaque automne, le Conseil synodal prépare l'ordre du jour du Synode et les différents rapports qu'il doit ou souhaite livrer aux députés.

Pour cette session de décembre, les rapports sont peu nombreux. Le changement important de la composition du Conseil synodal a nécessairement entraîné du retard sur certains dossiers : les rapports sur l'évolution du système des fichiers paroissiaux, sur la politique salariale ou le tableau des postes. Des dossiers importants devront être traités en 2020, comme EREN2023, la définition d'une politique de communication conjointe Canton-paroisse, l'adaptation de la gestion administrative et informatique au niveau cantonal et la possibilité de développement de synergie avec les paroisses, la redéfinition de la politique immobilière et de l'utilisation des produits immobiliers et enfin l'analyse des conséquences humaines et financières d'un blocage des postes paroissiaux et cantonaux ou vente d'immeubles afin de couvrir les déficits (cf. introduction au budget 2020).

Ainsi il faut savoir profiter des moments où l'ordre de la session est moins fourni et vivre ceux-ci permettant de souffler et d'être ensemble Église.

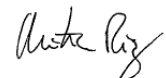
Le pasteur Pierre de Salis, président de l'Assemblée de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) jusqu'au 31 décembre 2019 puis président du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) prendra la parole et évoquera ce changement de forme de la communion entre les Églises suisses.

Au cours du culte, des permanents seront installés dans leur fonction. Le Synode prendra congé des permanents qui ont quitté le service actif de l'EREN et remerciera les présidents de paroisse qui ont arrêté leur fonction en cours d'année 20219.

- La Commission synodale élue en décembre dernier introduira son rapport sur le travail qu'elle a effectué.
- Le budget 2020 présente un déficit de plus de 650'000.-.
- Le rapport sur la politique d'asile 2019-2023 propose une triple présence sous formes de soutien spirituel, de solidarité communautaire ainsi que d'information et d'engagement citoyen. Il propose aussi le maintien d'un engagement de 0.75 EPT hors tableau des postes.
- Le rapport d'information TN présente les cibles paroissiales 2020.
- Le rapport d'information sur la politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS décrit dans quelle direction va cette présence.

Fraternellement en Christ

Président du Conseil synodal



Christian Miaz

# **Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel**

## **184<sup>e</sup> session du Synode**

**Mercredi 4 décembre 2019  
à Montmirail**

### **Table des matières**

Ordre du jour .....	p. 5
Invités à cette session .....	p. 6
Renseignements pratiques.....	p. 7
Rapport de la Commission synodale.....	p. 8-11
Rapport n°1 du Conseil synodal sur la politique Asile de l'EREN 2019-2023.....	p. 16-16
Rapport d'information n°2 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle .....	p. 17-19
Rapport d'information n°3 du Conseil synodal sur la politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS.....	p. 20-23
Dates et informations importantes.....	p. 24

**Ordre du jour**  
**184<sup>e</sup> Synode du 4 décembre 2019**

**Montmirail**

**07h30**                    **Café et croissants**

**08h15**                    **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Élections complémentaires (annexe remise en session)
  - Conseil synodal (un membre laïc)
  - Synode missionnaire (un membre)
3. Élection de la vice-présidence du Bureau du Synode (RG art. 83)
4. Rapport de la Commission de consécration et d'agrégation (annexe remise en session)
5. Rapport de la Commission synodale
6. Budget 2020 (annexe)
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen du budget 2020
7. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la politique Asile de l'EREN 2019-2023
8. Rapport n°2 d'information du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle
9. Rapport n°3 d'information du Conseil synodal sur la politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS
10. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
11. Questions des députés et réponses du Conseil synodal (*à transmettre, par mail, à la présidente du Synode jusqu'au lundi 25 novembre : [esther.berger@eren.ch](mailto:esther.berger@eren.ch)*)

**11h00**                    **Culte à Montmirail présidé par la pasteur Véronique Tschanz Anderegg**

Installations :

Yvena Garraud Thomas  
Luc Genin  
Jérôme Grandet

Prises de congé :

Jean-Philippe Calame  
Patrick Chabloz  
Nathalie Leuba  
Daniel Mabongo  
René Perret  
Joan Pickering

Catherine Bosshard  
Jacques-André Maire

**12h15**                    **Repas**

**13h30**                    **Reprise session**

**17h00**                    **Fin de session**

**Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp**

## INVITÉS A LA SESSION

Fédération des Églises protestantes de Suisse, prise de parole de Pierre de Salis à 10h30  
Conférence des Églises romandes  
Église réformée du canton du Tessin  
Conseil du Synode jurassien  
Centre social protestant

Conseil d'Etat  
Conseil communal de La Tène

### Députés à voix consultative

Église catholique romaine : curé Vincent Marville et Laura Zwygart  
Église catholique chrétienne : Françoise Schetty  
Armée du Salut : Timothée Houmard  
Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : Jean-François Guéry  
Fédération évangélique neuchâteloise : Valéry Gonin

## INVITÉS AU CULTE

### Prises de congé

Jean-Philippe Calame, pasteur  
Patrick Chabloz, diacre  
Nathalie Leuba, permanente laïque  
Daniel Mabongo, pasteur  
René Perret, pasteur  
Joan Pickering, responsable services cantonaux  
Catherine Bosshard, présidente  
Jacques-André Maire, président

### Installations

Yvena Garraud Thomas, pasteure  
Luc Genin, diacre  
Jérôme Grandet, permanent laïc

Véronique Tschanz Anderegg, pasteure célébrant le culte

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Députés :** Mesdames et Messieurs les députés sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider la rédactrice du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en lui fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance. Si des députés arrivent en cours de session, ils sont priés de s'adresser à la table du secrétariat pour recevoir les documents et leur carte de vote.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote. Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députés voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Délai pour déposer les amendements :** Afin d'imprimer tous les documents pour la session, le délai pour déposer les amendements et les motions est fixé au **lundi 2 décembre à 8h** à l'adresse : [carole.blanchet@eren.ch](mailto:carole.blanchet@eren.ch).
- Repas de midi :** Le repas sera servi à Montmirail. Une participation d'un montant de **20 francs** est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : [carole.blanchet@eren.ch](mailto:carole.blanchet@eren.ch) jusqu'au **vendredi 22 novembre au plus tard**.
- Invités :** Les invités ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du président du Synode.
- Suppléants et auditeurs :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléants et auditeurs.

# Rapport de la Commission synodale

## 1. Introduction

Le budget présenté en décembre 2017 pour l'année 2018 était fortement déficitaire. Le Conseil synodal avait alors indiqué que ces pertes ne pouvaient être qu'exceptionnelles, sans quoi elles mettraient en péril le patrimoine de l'EREN. Cependant, lors de la 181<sup>e</sup> session du Synode, en décembre 2018, le budget 2019 présentait un déficit du même ordre de grandeur que l'année précédente. Celui-ci était toutefois accompagné d'un rapport complémentaire demandant au Synode de permettre au Conseil synodal de réduire ce déficit de CHF 400'000.- sans précision sur le type de mesures qui seraient appliquées. Ce rapport indiquait aussi que la création d'un groupe de travail sous l'égide du Conseil synodal serait une piste pour l'y aider. Sous l'impulsion de la Commission d'examen de la gestion, il a été proposé qu'une commission synodale – répondant par conséquent au Synode – soit créée pour accompagner le Conseil synodal dans ce chemin difficile de rétablissement de l'équilibre des finances. Le choix d'une commission synodale répondait à la volonté du Synode de prendre part à la démarche du Conseil synodal, de le soutenir et de partager la responsabilité.

Le Synode a décidé de la création d'une commission synodale, selon les résolutions suivantes :

### Résolution 181-A

Le Synode crée une commission synodale de 7 à 10 membres à majorité laïque dont la composition est confiée au Conseil synodal. Cette commission a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexion et de définition des mesures vers l'équilibre financier et de présenter les mesures concrètes propres à réduire le déficit probable du budget des exercices 2020 et 2021, en vue d'un équilibre des comptes pour l'exercice 2022.

### Résolution 181-B

Le Synode charge la Commission de viser une stratégie allant aussi vers le maintien des acquis, principalement par une stabilisation voire une augmentation des recettes (compte d'exploitation et d'immobilisation).

La Commission, élue par le Synode au mois de janvier 2019, s'est constituée le 5 mars 2019. Elle est composée de :

Natacha Aubert  
Bénédicte Gritti Geiser  
Martine Schlaeppy  
Gilles de Reynier

Thomas Isler  
Éric Magnin (jusqu'au 22.09.2019)  
Johann Robert, président  
Patrick Schlüter

M. Jacques Péter, Conseiller synodal, représente le Conseil synodal lors des séances de la Commission.

## 2. Travail de la Commission synodale

Depuis le mois de mars, la Commission s'est réunie à douze reprises.

Dans un premier temps, elle a souhaité collecter les informations lui permettant d'avoir une cartographie des travaux qui sont ou ont été réalisés par le Conseil synodal, par les services cantonaux et par le secrétariat général et d'obtenir ainsi une vision globale et une base commune de connaissances du fonctionnement de l'EREN. Les thèmes suivants ont été



abordés avec le Président ou un membre du Conseil synodal, accompagné par le/s responsable/s des secteurs concernés :

- Nouvelles prestations et idées ; liens avec EREN 2023
- Finances / Comptes
- Immeubles et leur gestion
- Ressources humaines
- Contribution ecclésiastique et communication
- Contacts avec les institutions (Asile, EMS, prisons, ...)

Un premier projet de budget 2020 a été présenté à la Commission le 2 juillet par MM. Bonanomi et Brügger.

Le 14 août, la Commission a synthétisé les constats qu'elle a pu faire à la suite de l'audition des divers interlocuteurs. Elle a rencontré le Conseil synodal dans sa nouvelle composition le 4 septembre 2019 pour communiquer de manière directe et sans détour ses constats et interrogations.

### 3. Constats

Sur la base des auditions, des discussions et des analyses qu'elle a menées, la Commission synodale relève les constats suivants :

1. Les responsables des divers secteurs qu'elle a rencontrés ont montré leur **professionnalisme dans la gestion et la réalisation des tâches opérationnelles**, que ce soit dans la gestion des immeubles où les dossiers sont maîtrisés et où résident peu de perspectives de gains supplémentaires, dans la gestion comptable, dans les ressources humaines et au service cantonal « Développement communautaire ». Le Conseil synodal dispose d'une équipe de professionnels sur lesquels il peut s'appuyer pour faire avancer l'EREN et qui sont aussi des forces de propositions. Reste à savoir comment aller vers plus d'émulation ou de prise d'initiatives entre le Conseil synodal et les différents responsables (exploitation de la synergie) ?

2. **La situation financière n'est pas la racine du problème que rencontre l'EREN; elle n'est qu'un symptôme. Sans la recherche et le traitement des causes de fond, les finances ne pourront être durablement assainies.** Les mesures de réduction des charges déjà prises ces dernières années ont permis de maintenir tant bien que mal l'institution à flot, mais sans succès durable. La valorisation du patrimoine a bientôt atteint ses limites. Ces mesures étaient absolument nécessaires, mais ne suffisent pas atteindre l'équilibre financier de l'EREN. On peut rechercher longtemps des solutions aux problèmes financiers de l'EREN. Elles peuvent à la fois être simplistes ou plus difficiles : lorsque 80% des charges d'exploitation sont des charges de personnel, une réduction des forces vives a un effet direct et rapide sur les comptes ; il semble toutefois que l'effectif actuel a atteint le seuil-limite pour répondre aux missions de l'EREN. Si l'effectif du personnel n'est pas touché, cela conduit à diminuer de moitié les autres charges d'exploitation, ce qui est tout simplement impossible. Le pan des recettes est à développer. Cela demande aussi des forces pour proposer des services nouveaux à valoriser, alors que les ministres sont déjà très sollicités. Pour développer de nouveaux projets, il semble nécessaire à la Commission de se donner les moyens et d'investir. C'est un tournant, un choix à faire. Comment notre église envisage-t-elle de travailler dans le futur ? Le constat de la baisse inéluctable de la contribution ecclésiastique est-elle une fatalité alors que les besoins de spiritualité exprimés par la population augmentent ? Comment y répondre ?

3. **Le patrimoine financier et immobilier de l'EREN est important.** Jusqu'à présent, le travail a été de faire fructifier le patrimoine immobilier. Ce travail a bientôt atteint ses limites.

4. La vision « une église joyeuse, dynamique et souple » est un slogan utile, mais est insuffisante, malgré les lignes constitutives pour EREN 2023. Actuellement, il **manque une vision, une envie sur le long terme pour se projeter dans le futur.** De plus, pour faire avancer notre institution, il est nécessaire de bénéficier de politiques ou lignes directrices bien définies en matière de finances, de communication, de diaconie, par exemple. Celles-ci sont inexistantes ou peu perceptibles à ce jour ce qui rend plus difficile le travail et les choix à effectuer.

5. EREN 2023 est un projet encore bien opaque pour les membres de la Commission synodale. Penser et prendre des mesures financières sans savoir ce qui est envisagé dans le futur est impossible. L'EREN actuelle ne peut pas supporter les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre financier avant la mise en place d'une nouvelle manière de concevoir l'église. **Des projets pour atteindre l'équilibre financier doivent s'inscrire dans les réformes EREN 2023 et pas en prévision de celles-ci.**

6. Le projet de budget 2020 présenté en juillet 2019 ne comportait pas de nouveautés, ni de nouvelles mesures prises par le Conseil synodal. Il était donc dans la ligne des budgets de 2018 et 2019, sans description d'options, de choix ou de lignes. Aucune nouvelle impulsion n'a été donnée jusqu'à la reprise de la nouvelle législature. La collaboration avec le Conseil synodal a été très limitée par le fait que la Commission faisait son diagnostic et parce que le Conseil synodal n'a fait aucune demande à la Commission synodale jusqu'au 25 septembre 2019.

#### 4. Position de la Commission synodale

Les finances n'étant pas le problème de fond, la Commission synodale considère qu'**un travail de (re)définition de la vision et des missions de l'EREN est indispensable** pour ensuite effectuer des choix pour atteindre l'équilibre financier. Cependant, cette mission dépasse le cadre du mandat qui lui a été confié.

**Un maintien ou un développement des recettes est possible à la condition d'une volonté ferme du Synode de soutenir des projets** (porteurs, novateurs, d'avenir, de développement) et pas seulement des mesures (de réduction, draconiennes, correctives). Il s'agit aussi de poursuivre dans la lancée du rapport « Passons en mode évangélisation ». Ces projets ont pour but de développer le champ de mission de l'EREN, des recettes supplémentaires devant en être l'effet indirect, à moyen-long terme. Pour cela, **des investissements ciblés sont nécessaires sur la durée.** La recherche de mesures pour augmenter les recettes ou optimiser les coûts à court terme reste d'actualité.

Compte tenu de la complexité du problème, l'équilibre financier n'est pas à attendre avant une réforme de l'EREN, mais pourrait en être la résultante. Sans mesures draconiennes, que la Commission synodale ne souhaite pas, l'équilibre des comptes ne sera pas atteint pour l'exercice 2022. Compte tenu du patrimoine financier de l'EREN, un déficit de l'ordre de CHF 300'000.- par an est cependant acceptable sur plusieurs années, **pour autant que des projets porteurs soient développés en parallèle et qu'une volonté de vivre l'Église autrement soit montrée.**

#### 5. Questions au Synode

Compte tenu de ces constats et de ses prises de position, la Commission s'interroge sur son rôle et sur le mandat que le Synode lui a donné.

**La Commission synodale attend du Synode la réponse aux questions de principe suivantes. Les réponses et positions que donneront les députés orienteront les travaux de la Commission, voire remettront en question son existence.**

**Question 1 :** Au vu des constats présentés, le Synode souhaite-t-il que la Commission poursuive son mandat ?

**Question 2 :** Le patrimoine financier est constitué d'une grande partie d'immobilier. Est-il envisageable pour le Synode de l'utiliser – partiellement –, en vendant des immeubles ou en les hypothéquant davantage pour investir dans de nouveaux projets porteurs ?

**Question 3 :** Est-il envisageable pour le Synode d'accepter un déficit « raisonnable » sur plusieurs années, si des projets se développent ?

**Question 4 :** Le Synode souhaite-t-il que l'équilibre financier soit atteint avant la mise en place d'EREN 2023 ?

**Question 5 :** La Commission synodale souhaite être tenue au courant des réflexions sur EREN 2023 avant sa présentation au Synode de juin 2020. Le Synode le juge-t-il opportun ?

## **6. Résolution**

Le Synode confirme les objectifs donnés à la Commission synodale, hormis l'objectif d'équilibre financier pour l'exercice 2022, et lui demande de poursuivre sa mission avec le Conseil synodal.

## Politique Asile de l'EREN 2019-2023

En bref :

En 2013, le Synode de EREN donnait son feu vert à la réalisation d'une aumônerie auprès des requérants d'asile du canton de Neuchâtel et engageait un 25% de poste (hors tableau des poste) dans le cadre d'un projet pilote : Req'EREN voyait le jour. Durant ces dernières années le panorama de l'asile a évolué dans notre canton, notamment avec l'ouverture en 2015 du centre fédéral de Perreux, l'un des principaux centres de Suisse. La situation de l'asile étant très mobile, l'EREN a dû et a su adapter son offre en fonction de ces évolutions. Le Conseil synodal propose aujourd'hui au Synode une adaptation du cadre et de la mission de cette aumônerie pour répondre au mieux à la donne actuelle jusqu'en 2023. Il propose le maintien du principe d'un engagement de 0,75 EPT (hors tableau des poste) pour que l'EREN puisse remplir sa mission auprès des personnes migrantes et réfugiées. Il est à relever que pour l'ensemble du secteur asile (cantonal et fédéral) l'EREN bénéficie de soutiens financiers avérés, notamment un important soutien de la FEPS pour l'aumônerie du centre fédéral de Perreux.

### 1. Historique de l'engagement asile dans l'EREN

L'engagement de l'EREN en faveur des requérants et des réfugiés ne date pas d'hier. A différents moments, tout au long du 20e siècle, des membres de l'Église ont participé à l'accueil et à l'intégration de ces personnes. Parallèlement, l'EREN a contribué, par l'intermédiaire du CSP, à la création et au maintien d'un service migration hautement professionnalisé. Jusqu'au début des années 2010, l'asile n'a cependant pas fait l'objet de services pastoraux (aumôneries), ni d'actions diaconales spécifiques.

C'est entre 2010 et 2013 qu'un véritable projet d'aumônerie a été conçu et initié par un groupe de pilotage mandaté par le Conseil synodal. Dans sa session du 4 décembre 2013, le Synode donnait son feu vert à la réalisation de cette aumônerie en adoptant le Rapport du Conseil synodal relatif au Projet Req'EREN – Aumônerie auprès des requérants d'asile du canton et en approuvant les 2 résolutions suivantes :

- RESOLUTION 168-E  
Le Synode autorise le Conseil synodal à engager un aumônier à 25% dans le cadre d'un projet pilote.
- RESOLUTION 168-F  
Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2015 un rapport d'évaluation du projet Req'EREN, avec une proposition de poursuite ou non du projet.

C'est ainsi qu'en 2014, avec l'appui des paroisses les plus directement concernées, cette aumônerie démarrait en tant que projet-pilote.

Sur la base du rapport d'évaluation présenté deux ans plus tard<sup>1</sup>, le Synode décidait d'aller de l'avant en précisant les étapes suivantes :

- RESOLUTION 174-B  
Le Synode mandate le Conseil synodal de mener des discussions avec les autres Églises reconnues d'intérêt public pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile et de lui présenter un rapport au plus tard en juin 2018.
- RESOLUTION 174-C

---

<sup>1</sup> Rapport du Conseil synodal relatif au projet Req'EREN, Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux, 2 décembre 2015

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de Fr. 25'000.- annuels, soit du ressort de l'EREN ; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019.

- RESOLUTION 174-D

Le Synode fixe les limites de l'engagement financier de l'EREN avec l'association de l'Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux en principe à l'équivalent d'un 25% de poste pour une période de quatre ans, renouvelable.

- RESOLUTION 174-E

Le Synode charge le Conseil synodal de veiller à la cohérence des diverses activités des organes de l'Église en faveur des requérants.

En décembre 2018, en réponse à la résolution 174-B, le Conseil synodal présentait au Synode son rapport sur la création d'une aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile. Force était alors de constater que les discussions menées avec les autres Églises reconnues d'intérêt général n'avaient pas abouties comme espéré, les trois Églises n'ayant « pas pu s'entendre à la fois sur la création d'une aumônerie œcuménique et sur son financement. Par conséquent, les engagements œcuméniques restent ponctuels et selon les possibilités de chaque Église. ».

Le Synode adoptait dès lors la résolution suivante :

- RESOLUTION 181-E

Le Synode prend acte du résultat des discussions menées par le Conseil synodal auprès des autres Églises reconnues d'intérêt public, à savoir la non création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile (résolution 174-B).

## 2. Situation actuelle

Aujourd'hui, plusieurs constats s'imposent.

Premièrement, l'EREN a poursuivi avec détermination les deux objectifs fondamentaux en matière d'asile que le Synode a indirectement validés en adoptant le rapport sur le projet Req'EREN :

- le soutien spirituel aux personnes migrantes et réfugiées
- la sensibilisation des paroisses et du public à l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Ainsi, tout en étant aujourd'hui présente dans le seul centre cantonal encore existant, celui de Tête-de-Ran, l'aumônerie cantonale Req'EREN s'est adaptée à l'évolution générale en développant diverses activités d'accueil et d'intégration des requérants d'asile, désormais majoritairement hébergés dans des appartements (2e accueil). L'action la plus récente dans ce sens est la création d'un dispositif de parrainages, inspiré du modèle vaudois. Limitée pour le moment au Val-de-Travers, cette action est portée par des bénévoles expérimentés issus de l'accueil-café à proximité du centre de Couvet (Centre définitivement fermé en 2018). Elle est réalisée en partenariat avec l'Église libre de la Côte-aux-Fées et en coopération avec la paroisse réformée locale.

La sensibilisation des paroisses s'est notamment concrétisée par :

- la participation de l'aumônier à des cultes paroissiaux dans le cadre du Dimanche des Réfugiés ;
- l'appel à signature de diverses pétitions et motions, en particulier celle concernant la révision de l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration sur lequel se fonde le délit de solidarité ;
- les contacts entretenus avec les divers groupes actifs sur le plan local (Café migrants de St-Blaise et de Neuchâtel, appui en mathématique donné par des paroissiens du

Val-de-Ruz, par exemple).

Le travail d'information « grand public » a passé par :

- l'élaboration, par l'EREN, d'un « vademecum » à l'intention des personnes souhaitant venir en aide à des requérants, lequel a alimenté le document publié peu après par le Service cantonal de la Migration (SMIG) : <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SMIG/asile/Documents/QuiFaitQuoi.pdf> ;
- l'implication de l'EREN dans la création, et plus récemment dans le suivi technique, du site [asile-ne.ch](http://asile-ne.ch);
- l'organisation et la tenue de deux Table Rondes autour de sujets d'actualité (6 juin 2018 à Peseux et 21 mars 2019 à Môtiers).

Parallèlement à l'évolution de l'aumônerie cantonale Req'EREN, l'EREN a aussi été confrontée en 2015 à l'ouverture du centre fédéral de Perreux. Pour diverses raisons, il n'a pas été possible de parvenir à un engagement commun des Églises romandes concernées. Comme relevé dans le rapport de décembre 2018<sup>2</sup>, « les engagements restent donc cantonaux ». Cependant, convaincu de la nécessité d'offrir également une présence d'Église dans ce contexte particulièrement difficile du point de vue humain et institutionnel, le Conseil synodal a décidé d'ouvrir un poste d'aumônerie de 0.5 EPT dès les débuts de cette nouvelle structure. Ce poste bénéficie largement du financement solidaire de la Fédération des Églises Protestantes de Suisse (FEPS).

Après une brève période de fermeture en vue de sa réaffectation, le centre fédéral de Perreux est devenu, en avril 2018, l'une des principales composantes, en Suisse romande, du nouveau dispositif en matière d'asile dont le but est d'accélérer la procédure. Il était donc nécessaire de repourvoir rapidement le poste d'aumônerie, resté vacant plusieurs mois, tout en posant les fondements nécessaires à l'accomplissement de la mission d'Église dans un nouveau contexte. Sur proposition du Service cantonal de développement communautaire, le Conseil synodal a confié, dès le 1er avril 2018, un mandat au pasteur retraité Pierre-Olivier Heller, membre de l'équipe d'aumônerie de Vallorbe. Le pasteur Heller a assuré l'intérim jusqu'à l'arrivée, en septembre 2018, des deux ministres réformés neuchâtelois, la pasteure Sandra Depezay et le diacre Luc Genin, accrédités par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) qui se partagent désormais ce poste. Le pasteur Heller a desservi pendant quelques mois le centre spécifique des Cernets et reste en soutien à l'équipe de Perreux.

Parallèlement à ce processus cantonal, la paroisse du Joran, directement confrontée en 2012 déjà à l'ouverture d'un nouveau centre cantonal sur son territoire, se donnait pour objectif de contribuer au meilleur voisinage possible entre population locale et personnes hébergées dans ce centre. Un 0.2 EPT de poste diaconal, pris sur son quota ordinaire, est affecté depuis lors à cet engagement. Sous l'égide de la paroisse du Joran, une plate-forme de collaboration œcuménique et régionale (RequérENSEMBLE) s'est ensuite formée. Dans l'attente de la mise sur pied de l'aumônerie cantonale Req'EREN, des activités ponctuelles d'animation et d'information ont été menées entre 2012 et 2014 alors que le centre de Perreux était encore cantonal. Par la suite, le centre de Perreux étant devenu une structure fédérale, la paroisse a poursuivi son engagement en prenant la responsabilité institutionnelle de l'ouverture et de l'animation d'un lieu d'accueil pour les requérants hébergés : A La Rencontre. Cette activité de diaconie de proximité fait partie intégrante de la vie locale et représente un complément indispensable au travail réalisé par les aumôniers à l'intérieur du centre.

Deuxièmement, la pertinence et la qualité avec lesquelles l'EREN s'engage dans le domaine de l'asile suscitent beaucoup d'intérêt auprès des autres acteurs civils qui partagent le même souci pour les personnes migrantes et réfugiées. Elles génèrent aussi des soutiens bienvenus.

---

<sup>2</sup> *Rapport du Conseil synodal sur la Création d'une aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile, 2 décembre 2015.*

L'important travail réalisé par l'EREN au niveau du bénévolat (recrutement, formation initiale et continue, accompagnement) est reconnu et apprécié des services concernés et des partenaires de la société civile.

Jusqu'à très récemment, l'EREN était encore la seule des trois Églises reconnues d'intérêt public du canton de Neuchâtel à s'engager institutionnellement, avec des forces ministérielles et par l'accompagnement formel de bénévoles, dans des activités de soutien spirituel et d'accueil auprès de personnes demandant l'asile en Suisse et hébergées sur le territoire cantonal. Or, des avancées œcuméniques se sont récemment fait jour dans ce domaine :

- En janvier 2018, les 3 Églises reconnues d'intérêt public du canton de Neuchâtel publiaient conjointement leurs Principes concernant la migration et l'asile<sup>3</sup>. Dans l'introduction à ce document, elles réaffirment que les Églises ont le devoir d'exprimer leur préoccupation en rappelant quelques principes concernant la politique migratoire et d'asile, qui reposent sur les droits humains fondamentaux et l'éthique biblique et chrétienne, et en s'engageant concrètement dans des projets d'accueil. Cette prise de position œcuménique explicite marque un tournant encourageant.
- Depuis l'été 2019, l'équipe de l'Aumônerie fédérale de Perreux s'est agrandie avec un 2x0.25 EPT de l'Église catholique romaine et un « portrait » commun EREN-ECR-ECC est en cours d'élaboration. C'est une forme de coopération institutionnelle plus « légère » qu'une convention.
- Au niveau cantonal, les activités asiles sont actuellement gérées institutionnellement par l'EREN (Req'EREN). À ce jour l'Église catholique romaine n'a pas d'aumônerie institutionnelle dans ce secteur. Toutefois des membres de cette Église s'engagent comme bénévoles dans le cadre de Req'EREN. Les modalités de collaboration entre les deux Églises restent donc à clarifier et développer. Le Conseil synodal continuera d'œuvrer aux perspectives œcuméniques voulues par le Synode.

Troisièmement, l'EREN bénéficie dans ce secteur de soutiens financiers avérés. Les comptes annuels le prouvent : de 2016 à 2019, l'EREN est parvenue à financer l'aumônerie Req'EREN aux conditions prévues, soit 50% des coûts à charge de la caisse centrale et 50% des coûts couverts par la levée de fonds (résolution 174-C ci-dessus). De plus, les étroits contacts entretenus avec le Service cantonal de la migration (SMIG) et le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) et la participation de l'EREN à la plate-forme cantonale asile nouvellement constituée sont de nature à ouvrir de nouvelles ressources, en particulier dans le cadre des mesures d'intégration qui devraient être mises en œuvre d'ici 2021. Le SMIG et le Secteur Développement Communautaire de l'EREN envisagent de renforcer leur partenariat au travers d'une convention de collaboration. Le COSM a déjà apporté des soutiens financiers à plusieurs activités Req'EREN.

### **3. Perspectives : axes de la politique d'asile 2019-2023**

Le Conseil synodal considère que l'engagement pris envers les migrants et les réfugiés, par les bénévoles, les aumôniers et la responsable du Service cantonal Développement communautaire, remplit une des missions diaconales de l'Église, comme le rappellent les principes concernant la migration et l'asile : accueillir et accompagner toute personne en situation de danger et de fragilité.

Même si le projet d'une association n'a pas pu voir le jour, la collaboration avec les autres acteurs ecclésiaux et civils a pu être développée.

Pour le Conseil synodal, l'engagement de l'EREN se situe à plusieurs niveaux

---

<sup>3</sup> *Principes concernant la migration et l'asile des Églises reconnues d'intérêt public du canton de Neuchâtel : document téléchargeable par <https://www.eren.ch/blog/migration-et-asile-les-eglises-neuchateloises-reconnues-dinteret-public-sengagent/>*

- présence d'aumônier-ère professionnel-le et soutien spirituel auprès des demandeurs d'asile, des migrants et réfugiés dans le centre fédéral de Perreux et au centre cantonal de Tête-de-Ran
- présence et solidarité communautaire dans des actions d'accueil et d'accompagnement par des bénévoles auprès des personnes migrantes et réfugiées, bénévoles accompagnés et soutenus par des permanents
- témoignage de foi et d'engagements auprès des membres de l'Église
- présence et engagement auprès de la société civile dans les débats, les consultations et les collaborations avec les différentes instances civiles.

Cet engagement diaconal a un coût. Les forces professionnelles ne font pas partie du tableau de postes. En effet, historiquement, l'aumônerie auprès des requérants d'asile de l'EREN est née grâce à une attribution de 50'000 frs du Conseil Synodal prélevée sur le budget « Projets innovants ». De ce fait, les postes de cette aumônerie n'ont pas été inscrits au tableau des postes de l'EREN. Cet état de fait s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui et se justifie financièrement car ce secteur jouit de larges subventions externes. D'autre part, le domaine de l'asile étant très fluctuant, la non inscription des postes dans le tableau des postes permet de garder une grande souplesse de réactivité.

Le Conseil synodal propose au Synode de poursuivre cet engagement hors tableau des postes en maintenant le principe de soutiens financiers spécifiques et en renforçant la levée de fonds spécifiquement destinée à aider l'EREN dans cette mission au minimum aux conditions actuelles, c'est-à-dire :

- 0,5 EPT pour le centre fédéral. L'EREN est soutenue financièrement par la FEPS.
- 0,25 EPT pour Req'EREN qui consiste en des actions particulières auprès de migrants et des réfugiés, et de soutien aux bénévoles.
- poursuite de la recherche de fonds pour le développement de l'ensemble de cet engagement diaconal, en particulier la coordination des équipes de bénévoles engagées dans ce domaine, le travail d'information et la coopération avec les instances civiles.

Le Conseil synodal propose donc au Synode de prolonger au taux de 0,75 EPT l'engagement professionnel et cela pour une durée de quatre ans, à savoir jusqu'en décembre 2023. Selon le soutien financier obtenu spécifiquement pour cet engagement, de nouvelles forces professionnelles pourraient être engagées.

#### **4. Résolutions**

1. Le Synode adopte la politique d'asile de l'EREN 2019-2023 : une triple présence sous formes de soutien spirituel, de solidarité communautaire ainsi que d'information et d'engagement citoyen.
2. Le Synode maintient le principe d'un engagement de 0,75 EPT hors tableau des postes pour que l'EREN puisse remplir sa mission auprès des personnes migrantes et réfugiées, et cela jusqu'en décembre 2023.
3. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'avancement de la politique asile en décembre 2021.
4. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur sa politique asile pour la législature suivante (2024-2027) en juin 2023



# Rapport d'information n°2 du Conseil synodal

## Cibles Terre Nouvelle

L'engagement et les efforts de l'EREN en faveur des œuvres d'entraide DM-EPER-PPP restent conséquents malgré une forte diminution des recettes ces dernières années. Les efforts des responsables paroissiaux et cantonaux sont toujours nécessaires pour sensibiliser les gens à l'entraide, à la justice et au partage entre les régions favorisées et celles qui le sont moins. Le Conseil synodal renouvelle ses remerciements aux responsables paroissiaux et cantonaux pour les efforts fournis pour informer et rechercher des fonds en faveur des projets Terre Nouvelle.

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

### 1. Comptes de l'année 2018

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	334'295.79		334'295.79
Contribution statutaire à l'EPER		21'961.00	21'961.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	5'697.75	3'583.25	9'281.00
Participation pour l'aumônerie des requérants d'asile dans les centres d'accueil (FEPS)		3'139.00	3'139.00
Soutien "Camp pour tous"		5'000.00	5'000.00
Frais de matériel, CCP et gestion		7'949.42	7'949.42
Totaux	339'993.54	56'632.67	396'626.21

## 2. Les cibles paroissiales 2020

Suite à la décision du Synode lors de sa session de décembre 2015, un nouveau calcul de la cible Terre Nouvelle des paroisses est entré en vigueur. La cible globale pour 2020 se calcule sur la base de la moyenne de la cible effectivement atteinte pendant trois années (2016, 2017, 2018). Elle est arrondie à mille francs (colonne **A**). Cette cible globale comprend deux parties : d'une part la cible paroissiale (garantie) et d'autre part la cible des donateurs. La cible garantie (**B**) est fixée par la paroisse sur la base de la contribution ecclésiastique de l'année précédente (au minimum 1% de celle-ci) et garantie par elle. La cible des donateurs (**C**) est la différence entre la cible globale (A) et la cible paroissiale garantie (B).

EREN Paroisses	Cible atteinte en 2018	Calcul de la cible globale		Calcul de la cible garantie		Cible des donateurs
		Cible moyenne des années 2016-2018	A Cible 2020 annoncée aux œuvres*	Contribution ecclésiastique 2018	B Cible TN 2020 garantie par les paroisses	C Cible 2020 des donateurs
Neuchâtel	92'190.30	99'142.72	<b>99'000.00</b>	779'685.00	<b>7'796.85</b>	91'345.87
Entre-deux-Lacs	21'190.26	37'399.95	<b>37'000.00</b>	469'767.00	<b>7'046.51</b>	30'353.44
La Côte	20'246.50	23'535.30	<b>24'000.00</b>	285'382.00	<b>4'280.73</b>	19'254.57
La BARC	26'397.25	27'911.08	<b>28'000.00</b>	317'474.00	<b>3'174.74</b>	24'736.34
Joran	40'695.35	43'449.49	<b>43'000.00</b>	481'931.00	<b>10'000.00</b>	33'449.49
Val-de-Travers	21'180.40	26'496.97	<b>26'000.00</b>	222'749.00	<b>12'000.00</b>	14'496.97
Val-de-Ruz	32'782.95	33'192.68	<b>33'000.00</b>	401'094.00	<b>4'010.94</b>	29'181.74
Hautes Joux	15'380.65	19'184.38	<b>19'000.00</b>	233'601.00	<b>2'336.01</b>	16'848.37
Chx-de-Fds	53'323.63	49'620.27	<b>50'000.00</b>	524'052.00	<b>5'240.52</b>	44'379.75
Divers	10'908.50	14'329.13	<b>7'000.00</b>	70'732.00		
<b>Total</b>	<b>334'295.79</b>	<b>374'261.97</b>	<b>366'000.00</b>	<b>3'786'467.00</b>	<b>55'886.30</b>	<b>304'046.54</b>

\* arrondi à CHF 1'000.-

## 3. Cibles annoncées aux œuvres pour 2020

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2020
Cibles paroissiales	366'000.00		366'000.00
Contribution statutaire à l'EPER		20'843.00	20'843.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	5'000.00	3'809.00	8'809.00
Participation pour l'aumônerie des requérants d'asile dans les centres d'accueil (FEPS)		3'575.00	3'575.00
<b>Totaux</b>	<b>371'000.00</b>	<b>43'227.00</b>	<b>414'227.00</b>

#### 4. Fonds 1% : utilisation effective pour 2013 à 2019 et prévue pour 2020

Action	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution statutaire EPER	24'343.00	21'961.00	21'961.00	21'961.00	20'843.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	3'479.00	3'139.00	3'139.00	3'766.00	3'575.00
Cible CESE	1'938.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réfugiés EPER	2'056.85	3'720.70	3'583.25	4'500.00	4'000.00
Projets soutenus de manière directe	2'300.00	1'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Frais de gestion	5'714.30	6'742.15	7'949.42	8'000.00	8'000.00
Total	54'831.15	51'562.85	56'632.67	58'227.00	56'418.00

#### 5. Projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle

Rappel : Selon la résolution 165-E du Synode du 8 juin 2012, les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG :

Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien dans le cadre de la cible à des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle, de modifier les règles adoptées en juin 2012 :

- un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- l'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- la description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil synodal pour approbation. Délai de soumission : 15 septembre d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- à la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil synodal.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets alternatifs.

Aucune paroisse n'a soumis de projet alternatif en 2018 ni pour 2019.

# Rapport d'information n°3 du Conseil synodal

## Politique de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées résidentes en EMS

En bref :

Aujourd'hui deux axes caractérisent la présence de l'EREN auprès des personnes âgées : la présence paroissiale et la présence cantonale. Chacune de ses présences est nécessaire à la mission de l'Église dans son témoignage et son accompagnement des personnes au cours de leur existence. La présence paroissiale est plus large que celle cantonale. Cette dernière doit évoluer car les institutions pour les personnes âgées sont en pleine mutation avec la planification médico-sociale (PMS). Par conséquent, le Conseil synodal a décidé d'une politique vis-à-vis des institutions basées sur trois niveaux d'attentes : inexistante ou faible, intermédiaire et forte. Les conséquences pour la pratique des professionnels seront déterminées cas par cas.

### 1. Introduction

En juin 2019, sur l'initiative de la responsable du Service Cantonal Développement communautaire et des Aumônier/ières en EMS, le Conseil synodal a décidé de donner une nouvelle orientation à la présence de l'EREN dans les EMS, politique basée sur les principes présentés dans le rapport.

Il s'agit d'un changement de paradigme dans la façon d'envisager la présence, la desserte et le financement des EMS.

Le point 2 du rapport rappelle le contexte général et l'historique de la question.

Le point 3 définit 3 niveaux d'engagement selon les attentes des EMS.

Le point 4 décrit les conséquences pratiques de cette nouvelle approche pourraient avoir.

### 2. Contexte générale de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées

La planification médico-sociale (PMS), initiée par l'Etat de Neuchâtel en 2015 et présentée au Synode dans un rapport d'information dans sa session du 6 juin 2018<sup>6</sup>, a entraîné une évolution importante dans la prise en charge des personnes âgées dans le Canton. Le Canton a une forte volonté de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible dans leur espace de vie hors institution. Les EMS ont dû prendre en compte cette volonté et redéfinir leur place dans ce domaine. Il en va de même pour la présence de l'EREN auprès de cette catégorie de la population.

Actuellement, les paroisses ont une mission de proximité avec les personnes âgées habitant leur territoire. Elles le font au travers des services de visites par des bénévoles et les permanents, les rencontres des groupes de personnes âgées, les repas communautaires, les cultes dans les résidences d'appartements protégés, les cultes dominicaux, les études bibliques, etc.

La pratique des paroisses est un maillon important de la chaîne d'accompagnement des personnes âgées de la société neuchâteloise. Néanmoins une redéfinition des tâches entre les niveaux paroissial et cantonal devra être entreprise dans les prochaines

---

<sup>6</sup> Rapport d'information du Conseil synodal sur la planification médico-sociale (PMS)

années, car l'évolution est rapide dans ce domaine. L'expérience d'un portail unique<sup>7</sup>, d'abord mis en place dans le district du Locle puis étendu à d'autres régions, ainsi que l'implication dans des politiques gérontologiques régionales comme celles lancées par les communes Val-de-Ruz et Val-de-Travers, sont de premiers pas dans la mise en commun des moyens des différents acteurs dans ce domaine de l'accompagnement des personnes âgées.

Le Synode de juin 2008 avait décidé de cantonaliser la présence professionnelle dans les EMS. L'objectif était de dégager des synergies et de permettre une organisation plus optimale. Cet objectif initial a été atteint, mais la cantonalisation a aussi révélé une perte dans les liens des paroisses avec les institutions. Cela a été l'un des facteurs qui expliquent la non-applicabilité de la résolution 162-E (juin 2011) sur la participation financière des EMS de l'aumônerie<sup>8</sup>.

Deux facteurs externes ont aussi modifié la donne ces 15 à 20 dernières années. Il s'agit, d'une part, de la volonté de l'Etat de maintenir à domicile les personnes âgées le plus longtemps possible et, d'autre part, de l'engagement par quelques institutions d'accompagnateur/trice spirituel/le en complément des services d'aumônerie assurés par les Églises reconnues, ce qui oblige celles-ci à réétudier leurs formes de présences auprès des personnes âgées.

L'EREN, par ses responsables des services cantonaux, et les deux autres Églises reconnues ont analysé conjointement ces questions dans le groupe de travail inter-Églises PMS. A la suite du 2<sup>e</sup> rapport de ce groupe du 11 décembre 2017, le Conseil synodal a validé 5 grands domaines comme axes principaux pour son engagement, coordonné avec celui des autres Églises :

1. élaboration d'une stratégie commune aux 3 Églises de promotion du bénévolat;
2. développement d'une offre d'animation spirituelle spécifique aux structures intermédiaires; à savoir les structures d'hébergement intermédiaires comme des alternatives entre le domicile privé et l'EMS (appartements avec encadrement, les accueils de jours inclus ou détachés de l'organisation institutionnelle d'un EMS, les structures d'accueil de jour psycho-gériatriques.
3. implication accrue auprès des proches aidants;
4. affiliation aux associations de soins palliatifs et meilleure coordination dans ce domaine;
5. appropriation commune de nouvelles approches diaconales de proximité.

Lors des rencontres des directions d'Églises, il a été acté que le modèle d'une aumônerie œcuménique cantonalisée, du type de celle des hôpitaux, n'est pas possible. Le modèle coordonné, consistant à instaurer une instance de coordination simple de communication et de partage des engagements des Églises, est la voie choisie par les Églises.

Suite à ce travail prospectif de collaboration inter-Églises, le Conseil synodal a poursuivi sa réflexion et a défini une politique auprès des résidents des EMS.

---

<sup>7</sup> AROSS : Association Réseau Orientation Santé-Social

<sup>8</sup> Rapport n°4 du Conseil synodal sur le financement de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS), Synode du 6 juin 2018

### **3. Les trois niveaux de la politique de l'EREN auprès des résidents des EMS**

Les attentes des EMS vis-à-vis de l'EREN et respectivement des Églises reconnues sont au centre de cette politique. Il s'agit donc de différencier les attentes des EMS au sujet de la présence des Églises dans leur établissement.

Trois niveaux d'attentes ont été définis :

1. inexistante ou faible : pas ou peu d'attente vis-à-vis d'une aumônerie dans leur établissement, quelle qu'en soit la forme; par conséquent pas de soutien financier à attendre ;
2. intermédiaire : intérêt pour une aumônerie par les Églises, mais pas sans mesures institutionnelles pour soutenir l'aumônerie financièrement de manière significative ;
3. forte : volonté d'un partenariat avec les Églises en vue d'intégrer l'accompagnement spirituel dans leur institution.

### **4. Les conséquences pratiques**

Les implications pratiques sont les suivantes :

- au niveau 1, les Églises restent présentes indépendamment du retour sur investissement financier, avec une offre basique de mission d'évangélisation. A ce niveau, l'EREN rejoint la position prise par l'ECR de proposer une offre sans retour financier. L'enjeu est d'éviter tout « désert ecclésial » et de prêter le moins possible les résidents des EMS.
- au niveau 2 : les modalités pratiques de la desserte seront examinées avec soin. Ce segment, à priori, suscite de nombreuses questions. En effet ce niveau ne diffère pas sensiblement de la situation actuelle; situation jugée insatisfaisante par le Synode tant du point de vue financier que du sens de l'engagement de l'Église. Il nécessitera, dans le cadre de l'inter-Églises PMS, des négociations avec les deux Églises reconnues pour clarifier ce que signifie « modèle coordonné » à ce niveau.
- au niveau 3 : des partenariats dits « à haute valeur ajoutée » seront développés avec des institutions pour lesquelles la dimension spirituelle fait partie intégrante de la façon dont elles comprennent leur propre mission. En accord avec l'Église catholique romaine, l'EREN aura toute latitude dans ce segment d'activités, car l'ECR, seule autre acteur ecclésial « de fait » dans ce domaine, n'envisage pas d'aller dans ce sens.

Les aumôniers réformés ont été invités à repérer de tels partenaires parmi les établissements où ils se rendent. Ils sont d'avis qu'il existe plusieurs institutions qui pourraient avoir une telle volonté. Depuis octobre 2019, une telle expérience d'intégration de l'aumônier dans les prestations de l'EMS a été initiée pour trois ans avec une première période d'essai de 6 mois.

### **5. Perspectives**

L'EREN est proactive dans la PMS.

Une plate-forme de travail a été instaurée pour clarifier la notion d'accompagnement spirituel. En effet, le Conseil synodal a constaté que l'environnement des différentes aumôneries placées sous sa responsabilité se transforme de plus en plus rapidement. Cela nécessite une clarification des formes de présences respectivement des services/prestations que l'EREN veut et peut offrir dans ce cadre.

Dans le mandat donné à la plate-forme, le Conseil synodal soulignait sa volonté de promouvoir une politique commune et novatrice en matière d'aumôneries. Afin de disposer des facteurs décisionnels nécessaires tout en s'assurant que cette évolution s'articule bien avec les réalités du terrain, il encourage le partage d'informations, des

points de vue et des pratiques entre les acteurs concernés.

Les tâches de la plate-forme ont été définies :

- Prendre connaissance des rapports du groupe inter-Églises PMS ainsi que rassembler et s'appropriier les principaux documents de référence relatifs au spiritual care ;
- Élaborer une terminologie commune, c'est-à-dire préciser ce que signifient, dans l'EREN, des termes comme accompagnement spirituel, aumônerie, spiritualité, laïcité, soins spirituels, accompagnement pastoral, etc... ;
- Étudier le contexte neuchâtelois - notamment en lien avec le projet-pilote - et les implications d'une nouvelle approche pour les aumôneries;
- Analyser les points forts et faibles de l'aumônerie traditionnelle et de l'accompagnement spirituel tel qu'il est en train de se développer et leurs conséquences pour le référentiel de compétences des aumôniers;
- Expliciter de quelle manière l'aumônerie contribue à la mission fondamentale de l'EREN, ses liens avec les autres services et avec les paroisses et son articulation avec le « mode évangélisation »;
- Mettre le contexte neuchâtelois en parallèle avec les évolutions observées ailleurs, en particulier dans le canton de Vaud et dans le milieu des soins palliatifs.

Le travail de la plate-forme a débuté en été 2019 et se terminera, en principe, en juillet 2022. Le Conseil synodal sera informé régulièrement de l'avancement du travail de la plate-forme.

Le Conseil synodal tiendra informer le Synode de l'évolution de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées.

## Dates importantes à retenir

Mercredi 3 juin 2020	185 <sup>e</sup> Synode ordinaire au Louverain
Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2020	Rencontre des permanents
Dimanche 25 octobre 2020	Culte de consécration et d'agrégation
Mercredi 2 décembre 2020	186 <sup>e</sup> Synode ordinaire à Montmirail